

APPEL AUX MEDECINS FRANCAIS

L'ex-urgentiste Nicolas Bonnemaïson fait une tentative de suicide, son pronostic vital est engagé

Je vous transmets le message du Dr Dominique Lossignol, responsable d'un service d'oncologie en Belgique. A sa demande, faites tourner un maximum.

« Bonsoir (si ce mot a un sens...)

Jacqueline Herremans m'a annoncé la nouvelle après notre réunion du Forum EOL consacré à la fin de vie.

Je suis autant ému que révolté.

En aucun cas je n'accepterai que quiconque puisse salir Nicolas en instrumentalisant la situation. Souvent je me suis demandé comment j'aurais réagi face à ce flot d'accusations et de mensonges et je ne suis pas certain que j'aurais pu tenir.

Que celles et ceux qui ont tout fait pour le mettre à terre ne se réjouissent pas trop vite. L'acte de Nicolas est la preuve de leur infamie et certainement pas l'expression de sa prétendue culpabilité. Ils devront rendre des comptes.

Puisse-t-il y avoir un jour une Loi Bonnemaïson qui effacera le texte abscons de la loi d'un député qui se complait dans la contemplation de l'agonie.

Nicolas est un collègue, mais à mes yeux, il est un ami et l'égal d'un frère.

Dès à présent, je suis disponible pour défendre Nicolas et il n'existe aucun "adversaire" qui me fasse peur...

Dominique Lossignol, Médecin »

DEVANT LE DRAME DE SON SUICIDE (JE NE SAIS PAS S'IL VA EN SORTIR VIVANT?) N'EST-IL PAS TEMPS DE LANCER EN FRANCE UN MOUVEMENT DE RÉVOLTE DE MÉDECINS, qui, comme lui, privilégient le soulagement des souffrances, le raccourcissement des agonies comateuses, et voudraient enfin une loi claire qui ne les mette pas en danger quand ils agissent pour le bien-être de tous :

UN SEUL IMPÉRATIF dans les lois de santé:

- RESPECTER LES DIRECTIVES DES PERSONNES, ANTICIPÉES OU DIRECTES***
- DEMANDER À TOUS LES MÉDECINS DE SENSIBILISER LEURS CLIENTS À CES PAPIERS INDISPENSABLES dans un État de plus en plus tatillon et paperassier.***

Certains s'étaient regroupés autour du Dr Labayle lors du procès de Périgueux, signant une pétition disant qu'eux avaient toujours agi ainsi : priorité au soulagement des souffrances, même si les « calmants » peuvent entraîner une mort plus rapide que si on laisse les gens souffrir.

Pour le Dr Bonnemaïson, pas de large mouvement de soutien, seule une pétition lancée par des particuliers, une association de soutien, pas d'union des médecins pour le soutenir, sauf l'Ordre des médecins régional, scandalisé par la décision de l'Ordre national de radier le Dr Bonnemaïson, avant tout enquête et jugement !

Mais qui s'est incliné immédiatement, espérant en la Justice ?

Une honte ! L'Ordre des médecins au dessus de la Justice du pays !

CET APPEL VIENT D'UN MÉDECIN OUTRÉ DE LA MANIPULATION FAITE AUTOUR DE « L'AFFAIRE BONNEMAISON », D'UNE CONDAMNATION ABUSIVE, des calomnies et méchancetés révélées, des medias qui ont déformé l'affaire en parlant d'euthanasie, soutenus malheureusement en cela par l'admd française, alors qu'il ne s'agissait pas d'euthanasie, le dr Bonnemaïson a toujours dit être au contraire opposé à l'euthanasie.

sens belge légal du mot euthanasie :

mort aidée par un médecin à la demande de quelqu'un qui, soit va mourir dans un bref délai et souffre moralement sinon physiquement, soit ne supporte plus un vie de souffrances incurables, demande immédiate ou demande anticipée soutenue par la personne de confiance.

Les personnes arrivant dans le coma n'avaient pas écrit de directives anticipées, comme la plupart des français, elles n'avaient pas nommé de personne de confiance,

ALORS QUE DOIT FAIRE LE MÉDECIN ?

SOULAGER LES SOUFFRANCES (MORALES ET PHYSIQUES) AU RISQUE D'ACCÉLÉRER LA MORT (DOUBLE EFFET)

C'EST DANS LA LOI ACTUELLE.

ALORS QUE CE MÉDECIN RECEVAIT À TORT EN URGENCE DES PERSONNES ÂGÉES EN TRAIN DE MOURIR, INCURABLES,

IL REFUSAIT DE PROLONGER LES AGONIES, COMME LA LOI LE LUI DEMANDE :

il refusait de laisser les mourants dans le coma ou dans des convulsions pendant de longs jours avant de mourir, et

IL PRENAIT LES DÉCISIONS COMME LA LOI LE DIT.

Seul reproche peut-être : administratif

Il n'avait pas rempli de papiers prouvant des entretiens avec ceux de la famille qui accompagnaient un moribond, et n'a pas pu avoir des entretiens avec ceux de la famille qui avaient abandonné leur mourant au médecin, partant ailleurs.

Le fils, absent du chevet de sa mère mourante, reproche au médecin de ne pas lui avoir parlé ?

Et des jurés condamnent le médecin là dessus ???

Il n'avait pas demandé son avis à une équipe dont, depuis longtemps, certaines pro-vie cherchaient à le faire partir, lui reprochant de ne pas envoyer assez de clients pour leurs soins palliatifs :

lu le 16 août sur internet, suivant l'apparition de l'affaire (15 août),

où on apprenait la condamnation immédiate du médecin par l'archevêque de Bayonne pro-vie (à n'importe quel prix):

pleine page du journal local, à la suite de cela tous les medias l'ont traité d'assassin!

LES MEDIAS ONT FAIT BEAUCOUP DE TORT À CET « HONNÊTE HOMME », d'un autre siècle peut-être ?

Celui où les médecins respectaient leurs malades ?

Où leur priorité était de soulager les souffrances ?

Comme si deux délatrices sans preuves sérieuses pouvait constituer autre chose que le début d'une enquête,

tout suspect est réputé innocent avant jugement, il faut le rappeler.